



Redemander un visa etude après une oqtf

Par **nanou09**, le **29/07/2010** à **13:27**

Bonjour,rnrnrnVoilà je suis une jeune diplômée, je suis venue en France en 2004 avec un visa etudes, j'ai eu un refus de renouvellement de carte de séjour et suite à ca j'ai eu une OQTF, je suis retournée dans mon pays, je me suis réinscrite et j'ai obtenu mon diplome"licence en Marketing" et la je souhaite revenir en France pour continuer mes études, j'ai obtenu une inscription dans une école privée française, la formation que je vais suivre correspond parfaitement à mon diplome obtenu, j'ai payé l'école privée (4500€), j'ai le justificatif de paiement de la formation (papier que demande le consulat lors de la demande de visa), j'ai passé mon entretien chez campus france qui s'est tés bien déroulé.rnrnrnMa question est la suivante:rnrn1- Est-ce que j'ai mes chances d'obtenir de nouveau un visa d'étude? sachant que j'ai respecté l'OQTFrnrn2- le consulat pourra-t'il savoir que j'ai déjà eu une OQTF?rnrn3- Est ce que je suis inscrite sur le fichier de police aux frontières?rnrnrnEn vous remerciant par avance pour vos réponses.rnrnrnCordialement,rnrnrnNanou.

Par **chris_ldv**, le **29/07/2010** à **15:05**

Bonjour,rnrn1) Oui vous devriez pouvoir obtenir un nouveau visa d'études pour la France dans la mesure où vous avez respecté l'OQTF.rnrn2) Oui le consulat saura que vous avez fait l'objet d'une OQTF.rnrn3) Non vous n'êtes pas inscrite sur les fichiers de la Police de l'Air et des Frontières comme une personne à intercepter en cas de contrôle: si vous vous présentez avec un visa valide (rien ne peut vous être reproché puisque vous avez respecté l'OQTF sans qu'il soit nécessaire de vous expulser).rnrnrnCordialement,

Par **nanou09**, le **29/07/2010** à **16:06**

Merci chris_Idv pour votre réponse.rnrnJ'ai quelques interrogations aussi, pourriez vous m'éclairer SVP?rnrnJe dois déposer ma demande de visa la semaine prochaine et sur le formulaire de demande de visa long séjour, on nous pose la question si nous avons déjà séjourné en France plus de trois mois...dois je indiquer que j'ai déjà séjourné en France? (en clair indiquer que j'ai déjà eu un visa études)rnrnLa question est posée ainsi:rnrn**Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ?**rnrn**Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s)**rnrn**A quelle(s) adresse(s) ?**rnrnAussi je voulais vous informer que j'ai fais deux demandes de visa court séjour une au mois de novembre et l'autre au mois de mai pour rendre visite à mon petit neveu en France (les deux demandes ont été refusées), cela pourrait -il compromettre l'obtention de mon visa d'etude.rnrnPour l'école privée française, j'ai la préinscription, une lettre d'appui de l'établissement, une prise en charge par mn frère en France.rnrnQu'en pensez vous SVP de tout cela?rnrnMerci de me répondre assez rapidement car je dépose ma demande dimanche au consulat.rnrnCordialement,
rnrNanou.

Par **chris_Idv**, le **30/07/2010** à **10:22**

Bonjour,rnrnJe ne comprend pas le sens de votre question: le formulaire pose une question et vous devez répondre voilà tout (la vérité bien sur !!!).rnrnSeul le Consulat répondra à votre interrogation sur le fait que votre demande de visa d'étude est acceptée ou non. Quiconque s'avancerait dans des pronostics serait, de mon point de vue, peu ou pas crédible.rnrnPar contre dans l'hypothèse où vous n'auriez pas respecté l'OQTF et que vous avez été expulsée alors vous n'avez qu'une très faible probabilité d'obtenir un visa, quel qu'il soit, pour la France et l'ensemble de l'espace Schengen.rnrnCordialement,

Par **chris_Idv**, le **28/05/2011** à **09:42**

Bonjour,rnrnVotre question est différente du sujet initial: la personne a respecté la loi française, ce qui n'est pas le cas de celui que vous avez épousé car il n'a pas respecté la loi française.rnrnJe vous suggère d'ouvrir un autre sujet distinct.rnrnCordialement,

Par **chris_Idv**, le **28/05/2011** à **09:58**

Bonjour,rnrnMa réponse n'avait pas pour objet de vous heurter mais seulement de dissocier deux situations bien distinctes qu'il me semble inapproprié de regrouper: le sujet initial relève uniquement du droit des étrangers alors que la situation que vous avez décrite concerne le droit des étrangers ET le droit pénal.rnrnCordialement,

Par **RAS**, le **21/03/2013** à **11:23**

bonjourrnje viens d'avoir un OQTF et je compte rentrer redemander un visa d'études, j'ai une pré inscription pour une école privée avec justificatif de paiement et lettre d'appui rnje voulais savoir si vous avez eu le visa? et si vous avez des conseils n'hésitez pas!rnmerci d'avance.

Par **kabal**, le **06/05/2013** à **12:53**

bonjour voila jai ètè rechercher pour une oqtf et quand je suis passer a les frontièr il son vu que jais recherchè il on pris mon passport 10minut et il mon rendu sans problem et je suis partie normal la qestion je me suis marier en france et jai suis rentrer a mon peyi d origine je voudres savoir quand je depose un visa de mon conjoint il me delivre normal ou jaures des complication

Par **amajuris**, le **06/05/2013** à **13:33**

bjr,rnsi les motifs ayant justifié l'OQTF sont toujours présents, il est fort probable que le visa vous soit refusé mais ce n'est pas certain.rnvotre épouse est-elle française ?rncdt

Par **kabal**, le **06/05/2013** à **13:36**

oui